



# Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2018

**Préambule :** ce compte-rendu est rédigé par les élus AGA, pour faire connaître leurs positions sur les points à l'ordre du jour, et leurs commentaires. N'étant pas habilités à parler au nom des autres groupes, c'est le compte-rendu officiel, diffusé sur le site de la municipalité et affiché devant la mairie, qui vous donnera le contenu de toutes les positions et votes.

Pour cette séance, le nombre d'élus votants était de 24. 4 élus de la majorité étant absents et n'ayant pas donné pouvoir.

## **POINTS GROUPÉS : votés à l'UNANIMITE**

### **DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Afin de régulariser des opérations comptables, il est nécessaire de modifier la Section d'Investissement concernant des frais d'études. Il est également nécessaire d'effectuer un virement de crédits depuis le compte « dépenses imprévues » afin de mandater les aides accordées dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG).

### **COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**

Pour faire suite à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 9 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le rapport d'évaluation des compétences transférées à la Métropole. Le conseil a arrêté le montant de compensation à verser à Bx-Métropole de 92 061€ et le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement à recevoir de Bx-Métropole de 190 848€.

### **BORDEAUX – METROPOLE – REVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICES – AVENANT N° 2**

Il convient de procéder, par avenant, à la révision de niveaux de services entre la Commune et Bx-Métropole. Ces révisions auront un impact sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ces services et traitera également des aspects financiers.

### **BORDEAUX – METROPOLE - CONVENTION DE REMBOURSEMENT**

Il a été décidé de procéder au remboursement des moyens supplémentaires mobilisés par Bx-Métropole dans le domaine de des systèmes d'information que la ville a mutualisé au 1<sup>er</sup> janvier, et correspondant aux charges de fonctionnement entre la date de mise en oeuvre du niveau de service révisé et l'intégration dans l'attribution de compensation. Le montant que doit rembourser la Commune à Bx-Métropole s'élève à 618 €.

### **BORDEAUX – METROPOLE – CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DE SERVICE « PROPRETE, PLANTATIONS ET MOBILIERS URBAINS » - AVENANT N° 1**

Il a été décidé d'actualiser le périmètre sur lequel la ville assure en lieu et place de Bx-Métropole, par délégation au titre de la compétence « voirie », les missions « propreté, plantations et mobiliers urbains ».

Cette actualisation du périmètre intègre les espaces dédiés à tout mode de déplacement urbain, et les nouvelles voies intégrées dans le domaine public métropolitain.

L'évolution du périmètre des espaces délégués implique une actualisation du montant de la compensation financière versée par Bx-Métropole. Ainsi le montant annuel versé par Bx-Métropole à la commune s'élève à 366 884€ au lieu de 363 151€.

#### **HOTEL DE VILLE – MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC**

Compte tenu de la faible fréquentation constatée depuis plusieurs années et la mobilisation de personnels, il est proposé de fermer l'Hôtel de ville le samedi matin à compter du 1er janvier 2019. Le Comité Technique réuni le 29 novembre a émis un avis favorable sur cette proposition.

**Les élus AGA** sont d'accord pour cette fermeture à condition que soit rapidement étudiée et mise en place de nouvelles plages d'ouverture au public, afin de faciliter la venue en Mairie de tous les habitants.

**Le maire** assure qu'il est prévu une révision des horaires dans le cadre d'une nouvelle réorganisation des services, et que c'est à l'étude, service par service.

#### **RECENSEMENT – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

La Commune de CARBON-BLANC est chargée d'organiser le recensement de la population en janvier/février 2019 en partenariat avec l'INSEE. A ce titre, il est nécessaire de procéder au recrutement d'une quinzaine d'agents vacataires chargés de cette opération et de fixer leur rémunération.

Afin de compenser en partie les dépenses engagées, une dotation en fonction de la population légale résultant du dernier recensement sera versée à la commune par l'Etat pour un montant de 13 962€ (seulement).

#### **SWANN – EXPO – CONVENTION DE PROROGATION – AVENANT**

La convention d'occupation des locaux du Brignon par Swann Expo arrive à échéance en Février 2019. Il est proposé de la reconduire par avenant, dans les mêmes conditions, jusqu'au 31 août 2019, cette association devant déménager à cette date. (dit en commission ressources).

#### **PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) – AVENANT DE PROLONGATION**

Le PIG métropolitain devant arriver à son terme en décembre 2018, il est apparu nécessaire de prolonger la durée de mise en œuvre de 6 mois supplémentaires afin d'éviter une rupture entre le présent dispositif et le futur dispositif d'aide à la réhabilitation. Ainsi, il a été proposé au conseil de prolonger par avenant ce PIG jusqu'en Juin 2019 et l'inscription au budget 2019 d'une enveloppe de 3000€.

#### **AIDES A L'AMELIORATION A L'HABITAT - PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG)**

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'Habitat, il a été demandé à la Commune de participer à des travaux d'amélioration à l'habitat pour 3 dossiers pour un montant total de 3102.20 €

#### **CONVENTION AVEC LA JUNIOR ASSOCIATION – RENOUELEMENT**

Dans le cadre de sa politique conduite en faveur de la jeunesse, il a été proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention avec le Réseau National des Juniors Associations qui assistera l'Association «Les juniors voyageurs » dans ses projets, intégrant la mise à disposition de locaux ainsi que la mise à disposition d'un animateur.

#### **CIMETIERE – REGLEMENT INTERIEUR – MODIFICATION**

l'article 11 du règlement intérieur du cimetière portant sur la durée des concessions a été modifié de la manière suivante :

Les concessions susceptibles d'être accordées dans le cimetière communal sont les suivantes :

- Concessions perpétuelles : uniquement les concessions existantes.
- Les concessions temporaires, pleine terre de quinze et trente ans : plus de concessions de 50 ans

- Les concessions temporaires pour caveaux de trente et cinquante ans : plus de concessions de 15 ans

### **CESSION FONCIER A BORDEAUX-METROPOLE**

Le Conseil Municipal, conformément à la loi MAPTAM, s'est prononcé sur une régularisation foncière des limites parcellaires de voirie/places situées place de la Libération. Ces limites parcellaires ne correspondent plus aux limites actuelles du terrain. Une partie du foncier cadastré AL 43 est du domaine public de fait, 259 m<sup>2</sup> au total des 3 parcelles situées autour du terrain contre le presbytère.

### **CONVENTION RESEAU GIRONDIN PETITE ENFANCE (RGPE)**

Il a été proposé de renouveler la convention avec le Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social dans le cadre de l'action éveil culturel et Petite Enfance qui organise des actions de formation (stages, séminaires...) et propose des expositions culturelles ludiques itinérantes ainsi que des animations culturelles (mise à disposition de malles de livres...).

### **CONVENTION ASSOCIATION PETIT BRUIT**

Il a été proposé de renouveler la convention avec l'Association Petit Bruit qui intervient auprès des enfants fréquentant l'accueil familial et le multi-accueil depuis de nombreuses années.

### **PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL) -2018/2021**

Le PEL, Projet Éducatif local est une politique éducative au service du territoire. Il mobilise tous les acteurs locaux et institutionnels de l'éducation autour d'un projet commun en direction des enfants et des jeunes. Pour créer une cohérence et une complémentarité des acteurs de l'éducation, il prend en compte les différents temps de vie des enfants et des jeunes. Le Conseil Municipal s'est prononcé sur le diagnostic de territoire partagé élaboré avec tous les partenaires locaux et institutionnels.

### **VŒU SUR LA PRESENCE D'ANIMAUX SAUVAGES DANS LES CIRQUES**

Un vœu a été proposé au Conseil Municipal sur le refus de la présence d'animaux sauvages dans les cirques et le respect de la loi existante.

### **POINTS DEGROUPÉS :**

#### **1) DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL A L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES DES HAUTS DE GARONNE**

Le Conseil Municipal a désigné un élu pour intégrer le Conseil d'Administration de l'Association « Habitat jeunes des Hauts de Garonne ».

**Position des élus AGA :** considérant que le choix sera fait au sein de la majorité même si nous présentions un élu, les élus AGA se sont abstenus.

**Vote :** 24 votants : 22 POUR et 2 abstentions AGA

#### **2) PERSONNEL – CRÉATION DE POSTE D'AGENTS NON TITULAIRES – ANNEE 2019**

Le Conseil Municipal était appelé à se prononcer sur la création d'une liste annuelle d'emplois contractuels pour permettre de recruter du personnel et répondre ainsi à des remplacements, à des accroissements temporaires de travail ou d'activités saisonnières pour l'année 2019.

Cette liste comporte 26 postes pour accroissement temporaire d'activité, et 17 postes pour remplacement et couvre la période 2018 de postes en cours et une estimation des prévisions pour 2019.

**Position des élus AGA :** nous sommes conscients qu'il s'agit d'une mesure demandée par le trésorier Payeur Général et que la commune doit y répondre. Nous savons également que certaines absences (maladie longue durée) de personnel entraînent l'embauche de remplaçants, c'est normal. Mais sur la liste des postes temporaires proposés, il y a des postes pérennes comme les postes d'animateurs. Cela nous gêne car ça s'inscrit dans le cadre fixé par le gouvernement

d'une baisse du nombre de fonctionnaires, qui sont même pour certains encouragés à partir, afin de les remplacer par des contractuels.

De plus en plus on voit ce type de contrat, ce qui fait que dans la commune, à effectif constant, on voit le nombre de fonctionnaires diminuer au profit d'un nombre de contractuels en évolution. Nous n'en sommes pas d'accord et c'est pourquoi nous nous abstenons sur ce point.

**Le maire** nous assure qu'il n'est pas dans cette démarche et qu'il a même pérennisé certains contrats sur des emplois d'animateurs. Nous maintenons notre position.

**Vote** : sur 24 votants : 22 Pour et 2 abstentions AGA

### **3) DECLASSEMENT ANTICIPE ET DESAFFECTATION DU SITE LACOSTE**

Le Conseil Municipal était appelé à se prononcer sur la procédure de déclassement anticipé, dans le cadre du projet urbain, en vue de la cession de la parcelle du site de Gaston Lacoste avec une désaffectation à trois ans maximum. L'objectif de cette procédure est de changer la destination de ce site afin de le céder et de permettre la réalisation d'un projet immobilier dans les 3 ans.

Une longue discussion s'est engagée.

**Position des élus AGA** concernant le déclassement de Lacoste : nous avons rappelé ce que nous avons déjà dit au sujet du Projet Urbain concernant ce terrain, à savoir notre inquiétude quant à la concentration de population sur la zone Sud de la commune, et en particulier avec les conséquences sur l'école Pasteur déjà saturée. Nous avons rappelé notre proposition de réserver une partie du terrain afin de pouvoir éventuellement envisager l'agrandissement du groupe scolaire Pasteur, ainsi que le maintien d'installations sportives sur le site Lacoste pour répondre entre autres aux besoins des écoles.

Bien qu'ayant assisté à la commission urbanisme où cela a été discuté, et malgré les affirmations d'intentions du maire répondant à nos demandes, nous n'avons pas de visibilité de ce qui va être fait sur Lacoste : combien de logements en définitive ? Quels types de logements ? Quelles surfaces d'espaces verts conservés et quelle surface et structures pour la pratique du sport ?

Comme pour la vente du terrain Scholcher, on nous demande de voter sans que nous sachions ce qui va y être implanté réellement. C'est pourquoi nous nous sommes abstenus.

**Vote** : 17 POUR (majorité), CONTRE (5 DemainCB) et 2 abstentions (AGA).

### **4) MECENAT - AIRE DE JEUX DE FAVOLS**

La municipalité souhaite développer le principe du mécénat dans les différents projets d'intérêt public. Il a été proposé la signature d'une convention de mécénat entre la ville et le Groupe Edouard DENIS (promoteur immobilier ayant un projet sur la commune) dans le cadre de l'aménagement de l'aire de jeux de Favols.

**Vote** : unanimité

### **5) CONSEIL CONSULTATIF – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur une modification du règlement qui porte sur la composition du Conseil Consultatif et sur son fonctionnement.

Position AGA : comme depuis sa création, puis l'an dernier à la même époque où nous révisons déjà son règlement intérieur, nous souhaitons une évolution de fonctionnement de ce conseil consultatif. Il nous paraît évident que la présence d'un élu, qui plus est au poste de président de ce conseil, qui plus est le maire, ne va pas dans le sens de la neutralité et de la libre expression.

Hormis cet avis sur le fond, nous relevons aussi deux éléments qui nous paraissent incohérents :

- l'un au chapitre « composition » dans le paragraphe page 2 qui mentionne qu'un élu ne peut pas être membre du conseil consultatif (ce n'est toujours pas respecté)
- l'autre dans le même chapitre, qui mentionne la possible exclusion d'un membre qui serait absent plus de trois fois consécutives sans excuse (alors que des élus du conseil municipal sont régulièrement absents dans notre instance, avec quelle légitimité déontologique pourrions-nous valider cet article ?)

**Vote** : 17 POUR (majorité), 2 CONTRE (AGA) et 5 abstentions (demainCB).

**MOTION SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE FORD :**

La Majorité nous a proposé de voter la motion écrite conjointement par le Pt de Bx-Métropole, le Pt du Conseil régional, le Pt du Conseil Départemental et la maire de Blanquefort ; suite à la position de Ford s'opposant à la reprise du site par Punch.

Les élus AGA ont déclaré qu'ils voteraient cette motion, mais que pour eux elle ne va pas assez loin et en particulier parce qu'elle ne dit pas qu'il faut réclamer à Ford qu'ils remboursent à l'Etat les 40 millions d'euros de subvention publique (venant de nos impôts).

Le maire répond que le président du Conseil Départemental intente une action pour cette réclamation.

Les élus AGA regrettent que cela ne figure pas dans la motion proposée au vote.

**VOTE** : unanimité.

Annick et Laurent